



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**direction des services départementaux
de l'éducation nationale
Sarthe**



Stage de préparation au diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) – Année scolaire 2021-2022

Conditions et modalités pour faire acte de candidature à la formation de préparation au diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) qui se déroulera pendant l'année scolaire 2021-2022.

Peuvent être candidats les instituteurs ou des professeurs des écoles qui remplissent les conditions suivantes :

a) être titulaire de l'un des diplômes suivants :

- CAPSAIS ou l'un des diplômes auxquels il se substitue ;
- diplôme d'Etat de psychologie scolaire créé par le décret 89-684 du 18/09/1989 ;
- ou être nommé à titre définitif dans un emploi de psychologue scolaire ;

b) avoir exercé, au 1er septembre de l'année de l'examen, des fonctions dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaires pendant cinq ans au moins dont trois ans après l'obtention de l'un des diplômes précités ou après la nomination à titre définitif dans un emploi de psychologue scolaire.

Les deux conditions sont cumulatives.

Le dossier de candidature, joint en annexe, devra être adressé au plus tard **le jeudi 28 janvier 2021, cachet de la poste faisant foi**, à la DSDEN de la Sarthe – D1D – Bureau de la Formation continue.

Les candidats à cette formation, dont les dossiers ont été retenus, seront convoqués devant la commission départementale d'examen des candidatures organisée le **mercredi 10 mars 2021**.

M.A.J. le 07/12/2020

Dans cette rubrique

- [Gestion des grèves](#)
- [SIDEEP](#)
- [Formation](#)

À télécharger

- [Circulaire](#)
- [Fiche de candidature](#)

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Sarthe
19 boulevard Paixhans
CS 50042 72071 LE MANS CEDEX 9
Tél. 02 43 61 58 00